

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018-05-14 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE EMPRISE DE PARCELLE APPARTENANT AUX CONSORTS SOULIER (17 allée du Fin)

L'an deux mil dix-huit, le dix sept mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 mai 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAËS, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, Jacques CHAUVET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Monique POISSON donne procuration à Annie DUROUX

Chantal DABÉ donne procuration à Michelle LOUSSOUARN

André CASTANDET donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Nicole NUGEYRE donne procuration à Xavier PARIS

François-Xavier RAHIER donne procuration à Évelyne DONZEAUD

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

Sylviane STOME donne procuration à Jérémy DUPOUY

Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance

La Ville souhaite acquérir une emprise d'environ 540m² (représentant une bande de 12 mètres de large) au droit de la parcelle cadastrée section BZ n° 153 sise allée du Fin à Gujan-Mestras appartenant aux consorts SOULIER.

En effet, cette acquisition revêt un intérêt certain pour la commune permettant de désenclaver le secteur de la mairie par la réalisation d'une voie avec bande cyclable et espace piétonnier, libérant ainsi les accès aux différents équipements publics existants (hôtel de Ville, équipements sportifs, établissement de La Poste) ainsi que celui de la future école Pasteur, laquelle s'implantera sur l'assiette du terrain d'entraînement de rugby.

Après négociation amiable avec les co-propriétaires de ladite parcelle, la valeur vénale de cette emprise a été déterminée à 175 000 €.

Pour information complémentaire, et conformément à l'instruction n°2016-12-3565 du 13 décembre 2016, les règles de consultation des services de l'État permettent de négocier à l'amiable toute acquisition inférieure à 180 000 euros.

Dès lors, le Cabinet de Géomètres-Experts, SARL AUIGE à La Teste de Buch, a été chargé d'établir le document d'arpentage délimitant exactement la surface à acquérir qui servira de base à l'acte authentique à intervenir.

Je vous demande donc :

- d'accepter le principe d'acquisition de cette emprise de terrain pour un montant de 175 000 € eu égard aux motifs précités,
- d'autoriser, le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique à intervenir,
- de confier à Maître LORIOD, Notaire à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte.

Tous frais, droits et honoraires inhérents à cette affaire sont à la charge de la Ville.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras



Publication le 24/05/2018
GUJAN-MESTRAS le 24/05/2018